

Image not found or type unknown



Construction sur terrain en indivision

Par **lolom8**, le **06/01/2011 à 09:36**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un terrain constructible à 50% avec mon frère.
Je voudrais construire sans forcément racheter sa part.
Est-ce possible ?
Si je viens à décéder puis protéger ma famille pour pas qu'elle se retrouve à la rue ?

Par **amajuris**, le **06/01/2011 à 13:47**

Bjr,
Si vous construisez sur un terrain en indivision, les indivisaires seront propriétaires de la construction donc votre frère sera propriétaire à 50%.
Il vaut mieux construire sur un terrain vous appartenant soit en rachetant sa part soit en divisant le terrain.
cd